



<b>Commune d'ORINCLES</b>	<b>Compte-rendu</b>	<b>Date 02 OCTOBRE 23</b>
<b>Secrétaire de séance : Mme BEYT-CALMEL</b>	<b>Conseil Municipal</b>	<b>Lieu : mairie</b>

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 02 octobre, les membres composant le conseil municipal convoqués le 26 septembre par Monsieur DUCLOS Serge, Maire, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Mmes Marie-Laure BEYT-CALMEL et Audrey LAGAUZERE.  
Mrs. Serge DUCLOS, Didier CENAC-LAGRAVE, Sébastien NOGUE, Christian JOUANOLOU, Laurent PENE, Joseph JANKOVIC, Clément MENGELLE et Laurent SOURIAC.

**Abs** : Jérôme RIVERON

La séance est ouverte à 20H30

**Ordre du jour :**

- Approbation du Compte rendu du dernier conseil municipal
- Sollicitation du reliquat du fonds d'aide aux communes 2023 auprès de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la réalisation de travaux de rénovation du secrétariat de mairie et végétalisation du cimetière .
- Proposition d'assiette de coupes de bois - Exercice 2024
- Décision modificative 2023
- Questions diverses

**Approbation du CR du dernier CM**

Approuvé à l'unanimité.

<b>Sollicitation du reliquat du fonds d'aide aux communes 2023 auprès de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la réalisation de travaux de rénovation du secrétariat de mairie et végétalisation du cimetière</b>
---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux de rénovation du secrétariat de mairie, logement communal et végétalisation du cimetière :

- isolation / sols	5.101,54
- peinture	1.810,00
- électricité secrétariat	326,00
-travaux électriques logement	723,00
- portail	3.656,40
- végétalisation cimetière	7.953,40
 	<hr/>
- Total HT	19.570,34

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurant le fonds de concours, destiné à apporter un soutien financier à ses communes membres,

A ce titre, il propose de :

- solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- d'approuver le plan de financement suivant :

● FAC Reliquat 2023	6.523,45
● Auto financement	13.046,89
 	<hr/>
● Total	19.570,34 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de valider la demande du fonds d'aide aux communes auprès de la CA TLP et le plan de financement précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

## Proposition d'assiette de coupes de bois - Exercice 2024

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2024** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-après ;
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
- Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- Informe-le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

### Etat d'assiette 2024 – Forêt Communale Orincles

v

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE		
							Année décidée par la collectivité	Destination des bois	
								Mode de commercialisation prévisionnel	
							Vente		
							Délivrance (affouages) Mixte Bois sur pied		

								Bois façonnés			
2	E2	267	6.68	OUI	2023	2028	Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	E2	248	6.2	OUI	2023	2028	Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

POUR INFORMATION			Parcelles
Motif des coupes proposées en AJOUT, REPORT ou SUPPRESSION par l'ONF			
<input type="checkbox"/>	ONF-CE	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	
<input type="checkbox"/>	ONF-SA	Conséquence de chablis et dépérissement	
<input type="checkbox"/>	ONF-EM	Emprise d'équipement, sécurité	
<input type="checkbox"/>	ONF-EE	Enjeu environnemental, paysager ou social	
<input type="checkbox"/>	ONF-SC	Etat sylvo-cynégétique	
<input type="checkbox"/>	ONF-AR	Raison Sylvicole - Acquisition du renouvellement	
<input type="checkbox"/>	ONF-CR	Raison sylvicole - Compression non terminée	
<input type="checkbox"/>	ONF-CF	Raison sylvicole - Niveau de capital forestier	2,4
<input type="checkbox"/>	ONF-RC	Raison commerciale	
<input type="checkbox"/>	ONF-RE	Retard d'exploitation	
<input type="checkbox"/>	ONF-TA	Transition d'aménagement	

Justification en cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe (cf article L 214-5 du CF)			Parcelles
<input type="checkbox"/>	PR-AC	Affouage, cessions	
<input type="checkbox"/>	PR-CU	Conflit d'usage	
<input type="checkbox"/>	PR-DE	Desserte	
<input type="checkbox"/>	PR-FO	Foncier	
<input type="checkbox"/>	PR-RI	Raison financière	
<input type="checkbox"/>	PR-UR	Urgence	
<input type="checkbox"/>	PR-AU	Autre cas de figure (à préciser) :	

### Décision modificative 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	2700.00	
648	Autres charges de personnel	500.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3200.00	

**TOTAL : 0.00 0.00**

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES RECETTES**

**TOTAL : 0.00 0.00**

<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
----------------	-------------	-------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits de crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fin de séance 22 H 30

Le MAIRE